

AFRICAN UNION

**African Committee of Experts on the
Rights and Welfare of the Child**

الاتحاد الأفريقي



"An Africa Fit for Children"

UNION AFRICAINE

**Comité Africain d'Experts sur les Droits et
le Bien-être de l'Enfant**

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243 Roosevelt Street (Old Airport Area), W21K19, Addis Ababa, Ethiopia
Tel: (+251 1) 551 3522 Fax: (+251 1) 553 5716 Website : <https://acerwc.africa/>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISSION DE SUIVI DES OBSERVATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant effectuera une mission de suivi de ses observations finales et recommandations en République de Guinée du 25 au 27 Septembre 2019. La mission qui se tiendra à Conakry fait suite à l'examen du Rapport Initial de la République de Guinée devant le Comité, et vise à constater sur place l'effectivité des mesures prises par le Gouvernement et les autres Parties prenantes pour rendre effectif les dispositions de la Charte, et apprécier les efforts consentis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des observations finales et Recommandations faites par le Comité à l'État Partie concerné, lors de l'examen de son rapport en Octobre 2014.

Comme le veut la pratique, le Comité effectue ce type de mission 2 ans au moins après l'examen du Rapport de l'Etat partie. Le Comité rencontrera au cours de divers ateliers les parties prenantes pour échanger avec ses différents acteurs, afin de recueillir des informations pertinentes et les points de vue des différents Partenaires sur la situation des enfants (succès, échecs, défis, perspectives...).

CONTEXTE:

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant a été adoptée lors de la 26^e conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine en juillet [1990](#) et est entrée en vigueur le 29 novembre [1999](#), après sa ratification par 15 États Membres, conformément à son article 47. L'article 32 de cette Charte a institué le Comité Africain

d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) dont le mandat est, entre autres, de promouvoir et protéger les droits consacrés par la Charte.

La Charte dispose, dans son Article 43, alinéa 1, que tout État partie à la Charte s'engage à soumettre au Comité, des rapports sur les mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet aux Dispositions de la Charte ainsi que sur les progrès réalisés dans l'exercice des Droits de l'Enfant. A cet effet; le Comité a reçu au cours des trois dernières années, les rapports sur la mise en œuvre de la Charte de quinze (15) États Parties qui ont fait l'objet d'examen en présence des Représentants de ces États. La République de Guinée a ratifié la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant le 27 Juin 1999. Le pays a soumis son Rapport Initial en 2013 et celui-ci a été examiné par le Comité le 07 Octobre 2014, lors de la 1ere Session Extraordinaire du Comité à Addis Abéba, Ethiopie.

A l'issue de l'examen de chaque rapport, le Comité a adopté des Observations finales et des Recommandations transmises aux États concernés. Le Comité a, dans ses observations finales, relevé les bonnes pratiques ainsi que les insuffisances remarquées et fait des Recommandations pour une meilleure protection et promotion des Droits de l'Enfant en République de Guinée et pour une bonne mise en œuvre de la Charte.

La République de Guinée devrait soumettre ses Rapports Périodiques en Janvier 2020, délai fixé par le Comité dans ses Observations finales et recommandations.

Plus d'informations sur:

Site Internet: <https://acerwc.africa/>

Facebook: [African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child](#)

Twitter: [ACERWC \(@acerwc\)](#)

YouTube: [ACERWC Tv - YouTube](#)

M. SEKONE W. Philippe
Secrétariat du CAEDBE
E-mail : PhilippeS@africa-union.org

M. Kameni Ngankam
Email: KameniY@africa-union.org
Chargé de la Communication